



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 02/10/2018

Votre annonce n°18-108503 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.
Les corrections ou annulation éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 13, 83
Annonce No 18-108503
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Métropole Aix-Marseille-Provence.
Correspondant : direction des achats et de la commande publique - service des marchés, 58 bd Charles Livon 13007 Marseille, tél. : (+33)4-42-62-81-27, courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr adresse internet : <http://www.paysdaubagne.fr/>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marchespublics.ampmetropole.fr>.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : service de gardiennage et télésurveillance des bâtiments du Pays d'aubagne et de l'etoile.
Catégorie de services : 23.
CPV - Objet principal : 79713000
Objets supplémentaires : 79711000.
Lieu d'exécution : .
Code NUTS : FRL04.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord-cadre : 1 an(s).
Valeur estimée (H.T.) : 160 000 euros.

Caractéristiques principales :

la valeur estimée (160 000 euros ht) s'entend sur la durée maximale de l'accord cadre doit 4 ans.
L'Accord-Cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 1 an et 36 mois.
La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.
Les prestations se dérouleront principalement sur les sites suivants:
Siège du Conseil Territoire du Pays d'aubagne et de l'etoile, 932 avenue de la Fleuride, ZI des Paluds à Aubagne
La Boussole, 80 avenue des sœurs Gastines à Aubagne
Maison du tourisme, Cours Barthélémy, à Aubagne
Maison Marcel Pagnol, 23 bis rue des Coquières à Aubagne
Atelier Thérèse Neveu, Rue Thérèse Neveu à Aubagne
Showroom Argila, avenue de la République, à Aubagne
Pépinière Entreprises Napollon, 280 avenue des Templiers, ZA Napollon, à Aubagne
Bâtiment abritant la Direction de la Collecte des déchets et la SPL de l'eau des Collines, avenue du Millet, ZI Paluds à Aubagne
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : l'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans la limite des seuils financiers prévu à l'acte d'engagement.
Montant maximum annuel : 120 000 euros (H.T.).
Options : descriptions concernant les achats complémentaires : le Pouvoir Adjudicateur pourra confier au titulaire de l'accord cadre, en application de l'article 30-1 7° du Décret du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.
Nombre de reconductions éventuelles : 3.
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.
Cautionnement et garanties exigés : aucune clause de garantie financière ne sera appliquée sauf concernant l'avance où le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : l'accord cadre sera financé par les fonds propres de la Métropole Aix Marseille Provence. Les sommes dues au titulaire et sous-traitant de premier rang éventuel de l'accord cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
L'Attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue" au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le Pouvoir Adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupement.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures : chaque candidat devra fournir les pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Situation juridique - références requises : - Déclaration sur l'honneur (joint au Dce) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ainsi qu'un habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises

- arrêté préfectoral autorisant la société à exercer une activité de gardiennage et de surveillance en cours de validité

- copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière - références requises : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont

prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

conformément au décret n°2007-1181 du 03 août 2007 modifiant l'article 1^{er} du décret n°2005-1122 du 06/09/2005, pris pour l'application de la Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fond et de protection physique des personnes, seules seront étudiées les offres des sociétés qui justifieront la détention de l'arrêté préfectoral autorisant la société à exercer une activité de gardiennage et de surveillance en cours de validité.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 70 %;

- valeur technique : 30 %;

- sous-critère de la valeur technique 1: moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des prestations (nombre et formation des agents sur la base des cv transmis) : 50 %;

- sous-critère de la valeur technique 2 : moyens matériels spécifiquement dédiés à l'exécution des prestations : 50 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 12 novembre 2018, à 12 heures.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 74180273.

Renseignements complémentaires : l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'Accord-Cadre est conclu à compter de la date fixée par ordre de service.

Aucune reprise de personnel n'est à envisager dans le futur marché, les conditions exigées dans l'avenant du 28 janvier 2011 à l'accord du 05 mars 2002 relatif à la reprise du personnel des employeurs relevant du champ d'application de la convention collective nationale des entreprises de prévention et sécurité n'étant pas remplies.

Il est à noter que le pouvoir adjudicateur n'étant pas à l'origine de ces données, sa responsabilité ne saurait être engagée sur l'inexactitude des données fournies.

Une visite sur les sites est obligatoire. Elle devra être effectuée au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres. Les conditions de la visite sont décrites à l'article 5.2 du Règlement de la Consultation.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est gratuit et est disponible sur le profil acheteur de la Métropole Aix Marseille Provence à l'adresse suivante:

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

les offres devront être transmises uniquement par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

conformément à l'article 6 du Règlement de la Consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 octobre 2018.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Métropole Aix-Marseille Provence -

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Service de la Commande Publique.

Correspondant : service de la Commande Publique, service de la Commande Publique Z.I des Paluds 932 avenue de la Fleuride

B.P. 1415, 13785 Aubagne, , tél. : 04-42-62-81-27, , courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr, adresse internet :

<http://www.marchespublics.ampmetropole.fr>.

Mots descripteurs : Gardiennage, Télésurveillance.

Eléments de facturation :

Numéro d'engagement juridique : 18D02227

Classe de profil : Autres organismes publics

Siret : 20005480700215

Libellé de la facture : Territoire du Pays Aubagne et de l'Etoile - Service Financier 932 avenue de la Fleuride ZI Les Paluds 13400 Aubagne

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 12 novembre 2018

Objet de l'avis : service de gardiennage et télésurveillance des bâtiments du pays d'aubagne et de l'étoile

Nom de l'organisme : Métropole Aix-Marseille-Provence

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

